

1^{er} avril 2026

À : clients de CertainTeed Gypse

Objet : Surtaxe de transport le 1^{er} mai 2026

Nous faisons tout notre possible pour contrôler et contenir nos coûts. Cependant, en raison de l'inflation dans l'essence, les transports, les activités minières, les opérations et les matières premières, nous imposerons un supplément de transport dans toutes les zones du Canada le **1^{er} mai 2026**.

Le supplément sera appliqué à toutes les factures, sur une ligne distincte, à compter du 1^{er} mai 2026.

Un supplément de transport de 375 \$ par chargement de camion sera appliqué pour tous les panneaux de gypse (panneaux recouverts de papier et panneaux GlasRoc), les produits de finition et les accessoires. Des frais additionnels seront appliqués au taux de base dans les zones 2, 3, 4, etc. Les zones suivront les affectations territoriales actuelles, telles qu'elles sont définies dans les chartes de service de CertainTeed.

Pour remédier à la possibilité d'une augmentation de la demande de produits avant l'entrée en vigueur du supplément, CertainTeed Gypse se réserve le droit de contrôler les envois avant l'entrée en vigueur (selon les habitudes d'achat mensuelles normales), afin de nous assurer que tous nos clients ont des occasions égales de commander des produits. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le représentant CertainTeed de votre région.

Nous vous remercions pour votre soutien continu.

Hus Sanatgar

Hus Sanatgar
V.-P., Ventes IPG — Ontario et Ouest du Canada
CertainTeed Canada, Inc.

Mario Robichaud

Mario Robichaud
V.-P., Ventes IPG — Québec et provinces de l'Atlantique
CertainTeed Canada, Inc.